



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1360 DU 10 SEPTEMBRE 2010**

### Sommaire

**Tous mobilisé le 15 septembre  
Tous en grève et manifestation le 23 septembre**

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Communiqué CGT suite à l'action du 7 septembre 2010	3
4. Communiqué de l'intersyndicale suite à l'action du 7 septembre 2010	4
5. Adresse fédérale : Après la puissante journée du 7 septembre, on continue !	5
6. Elections du 19 octobre 2010 :	
- Profession de foi CGT – CTPS DRIEA	6-7
- Profession de foi CGT – CTPS DIRIF	8-9
- Profession de foi CGT – CTP DDI	10-11
- Affiche CGT – CTP DDT (M)	12
- Liste CGT – FSU pour la C.A.P. des I.P.E.F.	13
7. Déclaration unitaire en CTP sur la fusion INRETS – LCPC	14-15
8. Tract pour l'A.G. D.O.M. du 20 septembre 2010	16-17



## AGENDA

### Jeudi 9 septembre 2010 :

Réunion du collectif fédéral RST

### Vendredi 10 septembre 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

### Vendredi 10 septembre 2010 :

O.S./MEEDDM sur Egalité professionnelle

### Mardi 14 et Mercredi 15 septembre 2010 :

Commission exécutive fédérale

### Mercredi 15 septembre 2010 :

Vote du projet de loi Retraite à l'Assemblée :  
Initiatives intersyndicales envers les élus

### Jeudi 16 septembre 2010 :

Groupe d'échanges du MEEDDM

### Jeudi 16 septembre 2010 :

O.S./MEEDDL sur le contrat de performance de VNF

### Jeudi 16 septembre 2010 :

Commission Exécutive de l'UGFF

### Mardi 21 septembre 2010 :

CCAS du MEEDDM

### Mardi 21 septembre 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

### Mercredi 22 septembre 2010 :

O.S./MEEDDM sur fusion de corps de B

### Mercredi 22 septembre 2010 :

Secrétariat fédéral

### Jeudi 23 septembre 2010 :

Journée de grève et de manifestation  
interprofessionnelle et intersyndicale

### Jeudi 23 septembre 2010 :

Cgt – Etats généraux des  
Professions Techniciennes

### Mardi 28 septembre 2010 :

Bureau de l'UGFF

### Mercredi 29 septembre 2010 :

Journée de mobilisation européenne



## INFOS BREVES



### **RENTREE SCOLAIRE 2010** **Les moyens ne sont pas au rendez-vous pour les familles et leurs enfants**

Une fois de plus une polémique stérile et dégradante a été lancée au sujet de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), à propos de son versement en espèces ou en bons d'achat. La CGT tient à rappeler que l'ARS comme toutes les prestations familiales sont un droit garanti par le code de la Sécurité Sociale et non une aumône octroyée aux familles. Autre considération constitutionnelle est la gratuité effective de l'école qui n'est pas respectée.



### **LE FLOP prévisible du « RSA Jeunes »**

L'annonce du gouvernement relative à l'extension du bénéfice du RSA aux jeunes de moins de 25 ans à de quoi laisser dubitatif. En effet, les conditions d'ouverture des droits sont si draconiennes que très peu de jeunes pourront bénéficier de cette mesure. Combien sont ils à pouvoir revendiquer deux ans d'activité en équivalent temps plein au cours des trois dernières années ? Le ministre de la Jeunesse et des Solidarités ne se risque surtout pas à avancer un chiffre. Ce qui est sûr, c'est que le gouvernement n'a pour l'heure budgété que 20 millions d'euros. Bien loin des 250 millions d'euros annuels évoqués par l'Elysée il y a un an. Le « RSA Jeunes » a donc toutes les chances de connaître le même flop que la prime instaurée en faveur des jeunes chômeurs l'an passé. Encore une fois, le gouvernement semble plus préoccupé faire de l'agitation médiatique qu'à s'atteler à apporter une réelle solution aux problèmes des jeunes.



### **LA DUPERIE DU GOUVERNEMENT** **sur les chiffres du chômage**

Non, le discours triomphaliste du gouvernement à la suite de la publication par pôle emploi des chiffres du chômage en juillet n'est pas de mise. Si le nombre de chômeurs inscrits en catégorie A baisse légèrement (- 14 000), le nombre total des chômeurs, toutes catégories confondues, augmente bel et bien (+ 5300). Le chômage de longue durée est en hausse de 0,8 % en juillet et de 27,6 % en l'espace d'un an. Celui des plus de 50 ans augmente de 1,1 % et de 17 % en un an. Selon Eurostat, le taux de chômage en France est passé de 9,5 % à 10 % de juin 2009 à juin 2010. Pas de quoi pavoiser, d'autant que le chômage chez nos voisins allemands a connu une trajectoire inverse, passant de 7,7 % à 7 % durant la même période.



### **TRAVAILLEURS SANS PAPIERS** **Régularisation des travailleur-e-s « sans papiers » :** **respecter les engagements !** **COMMUNIQUE COMMUN**

Après 8 mois de grève, les travailleur-e-s « sans papiers » ont obtenu du Gouvernement un texte, rendu public le 18 juin 2010, qui contient des avancées significatives, correspondant aux objectifs fixés par la lettre unitaire (Cgt, Cfdt, Fsu, Unsa, Solidaires, Ligue des droits de l'Homme, Cimade, Autremonde, Femmes Egalité, Resf, Droits devant) du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au Premier Ministre.

**Suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**



## **Journée d'action du 7 septembre**

**2 735 000 manifestants dans 213 manifestations :**

**Une énorme mobilisation qui va compter !**

La mobilisation interprofessionnelle des salariés du 7 septembre 2010 à l'appel de l'ensemble des syndicats est d'une ampleur inégalée depuis de nombreuses années.

A 17h30, la CGT a recensé 2 735 000 manifestants dans 213 manifestations. A Paris et à Marseille, l'affluence dans les cortèges a nécessité d'ouvrir deux itinéraires de manifestations. Dans plusieurs départements, les manifestations ont dû être annulées ou écourtées du fait des intempéries.

La puissance de cette journée revendicative s'illustre aussi par un plus grand nombre d'entreprises où les salariés ont décidé de faire grève en tout ou partie de la journée.

Ce sont plusieurs millions de salariés du privé et du public, de toutes générations, qui se sont mobilisés pour défendre leur retraite solidaire avec le maintien du droit au départ à 60 ans.

Le défi lancé par le calendrier imposé par le gouvernement a été spectaculairement relevé par cette action unitaire : le rapport de force aujourd'hui est plus important qu'il n'était le 24 juin dernier. Une majorité de français soutient largement le mouvement.

La CGT considère que le Chef de l'Etat, le gouvernement et les élus du Parlement sont directement interpellés par l'événement que représente cette colère exprimée à des millions de voix.

La CGT exige du gouvernement qu'il ouvre rapidement de réelles négociations sur l'avenir des retraites des salariés. Elle met en garde contre toute attitude visant à minorer la détermination des salariés ou à sous-estimer le message qui lui est adressé.

Fort du succès de la mobilisation interprofessionnelle de ce jour, la CGT proposera demain à l'intersyndicale un programme d'initiatives pour les prochaines semaines contribuant à ancrer et à élargir la mobilisation dès les prochains jours.

La CGT appelle les salariés de l'ensemble des professions à rester mobilisés et unis, à prendre des initiatives dans leurs entreprises, services et administrations et à renforcer le syndicat CGT.

Aujourd'hui ce sont bien les revendications qui ont marqué des points. Plus qu'hier, rien n'est écrit d'avance.

Montreuil, le 7 septembre 2010

## **Suite à la journée d'action du 7 septembre 2010**

### **Communiqué commun**

#### **CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA**

Fortes de la réussite exceptionnelle du 7 septembre les organisations syndicales considèrent que les annonces du Président de la République, qui se voulaient une réponse aux mobilisations, ne modifient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme proposée.

Réunies le 8 septembre 2010 elles décident de poursuivre et d'amplifier le processus de mobilisation pour obtenir des mesures justes et efficaces afin d'assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Elles appellent à faire du mercredi 15 septembre, jour du vote par les députés du projet de loi, une journée forte d'initiatives et d'interpellations des députés, des membres du gouvernement et du Président de la République dans les départements et les circonscriptions.

Avant le débat au Sénat elles décident de faire du jeudi 23 septembre une grande journée de grèves et de manifestations dans tout le pays.

Le 8 septembre 2010



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Adresse aux organisations, aux militants

#### Après la puissante journée du 7 septembre, on continue !

Montreuil, le 9 septembre 2010

Comme nous le supposions, les grèves et les manifestations du 7 septembre ont été encore plus importantes que celles du 24 juin en rassemblant près de trois millions de personnes dans les rues. **Avec 40% de grévistes, les agents du MEEDDM** et des collectivités territoriales ont pris toute leur place dans cette mobilisation unitaire et interprofessionnelle sans précédent au regard du calendrier. Mais le gouvernement reste sourd aux voix des salariés, privés d'emploi et retraités qui ont manifesté contre cette réforme des retraites injuste et inefficace. Les quelques soit disantes « ouvertures » de Nicolas Sarkozy ne sont pas de nature à répondre à nos principales revendications. L'intersyndicale du 8 septembre appelle donc au maintien de la pression et à l'extension du mouvement :

- **Le 15 septembre**, jour du vote du projet de loi par les députés, une journée d'initiatives et de mobilisations dans les départements et les circonscriptions. Cette journée doit être marquée par des initiatives multiples comme le rassemblement déjà décidé devant l'Assemblée nationale et des actions pouvant aller jusqu'à des arrêts de travail.
- **Le 23 septembre, avec une nouvelle grande journée de grève et de manifestations** dans tout le pays.
- **Le 29 septembre, avec l'euro-manifestation à Bruxelles** pour conforter les solidarités entre les salariés de tous les pays européens.

Enfin, les secrétaires confédéraux vont adresser des lettres aux députés, sénateurs et président de la République.

La direction fédérale.



# 19 octobre 2010

## Élections CTPS DRIEA (hors DiRIF)

Après les élections des CTP DREAL, les élections des CTP des Directions Régionales d'Île de France (DRIEA, DRIHL, DRIEE) organisées en même temps que celles des CTP des DDI (DDT, DDCS, DDPP) le 19 Octobre prochain marquent la fin d'une étape dans la réorganisation territoriale de l'Etat (Réate), inscrite dans la RGPP.

C'est maintenant au niveau régional que se prennent les décisions politiques, le département devenant un niveau d'exécution de la politique de l'Etat.

En réduisant le service public au strict minimum, le gouvernement offre ainsi aux grandes entreprises un nouveau marché au mépris des conséquences sur les citoyens, notamment les plus démunis.

Pas de trêve annoncée à la fin de cette première étape, les ambitions de « la Préfectorale » comme du MEEDDM préparent de futures restructurations afin de concrétiser les réductions d'effectifs et de moyens annoncées fin juin : externalisation (création d'établissements publics,...), rationalisation (fonctions supports, ...), .... De nouveaux moyens seront utilisés pour faire pression sur les agents, les cadres, de ces services pour les obliger à s'inscrire dans ces nouvelles réorganisations ou partir : individualisation aléatoire des primes (PFR), loi mobilité, ...

### La DRIEA ne sera pas épargnée par ces réformes :

Si, peu de choses ont changé sur l'organisation et le rôle de la DIRIF qui a été artificiellement rattachée à cette direction (la CGT s'exprime sur ce point dans le cadre des élections au CTPS DIRIF) le reste de la DRIEA est très fragile.

Il nous avait été annoncé que nos trois directions régionales IdF seraient des directions MEEDDM et que la DRIEA aurait en charge l'animation de la coordination stratégique de ces directions. Qu'en est-il aujourd'hui ? Depuis le début le DRIEE (DIREN + DRIRE) fait cavalier seul, le préfet de région fait main basse sur la DRIHL en imposant contre l'avis du personnel l'implantation de sa direction avec la préfecture de région dans l'immeuble « du Ponant » dans le 15ème arrondissement à l'ouest de Paris. Cette coordination « stratégique » risque d'être mort-née. Pourtant comment construire demain des logements sociaux (DRIHL) sans avoir une politique foncière d'aménagement (DRIEA) en amont permettant ces constructions ? De même, alors que l'on nous « vend partout » du développement durable, la direction (DRIEE) qui pilote ces sujets (environnement, risques, eau, ...) ne peut pas continuer à travailler seule. Si l'on y ajoute les incertitudes à continuer à travailler avec les DDI de grande couronne et les réductions d'effectifs, cette coordination est bien incertaine.

Concernant certains aménagements la région, la DRIEA et la société du Grand Paris vont faire doublon alors que c'est une mission « historique » de l'ex-DRE. Qui sera évincé ? Cette concurrence entre les services de l'Etat est stérile.

Qu'en sera-t-il du grand service de la connaissance, des études et de la prospective qui devait être mis à disposition de l'ensemble des directions régionales ?

Concernant les transports la CGT souhaite que la DRIEA contribue à une vraie politique de transports en IdF avec

**Le 19 octobre prochain, donnons de la force à notre  
action : votez et faites voter CGT**

des projets intégrant : des financements donnant la priorité aux transports en commun et à l'intermodalité, la sécurité routière, les contraintes des infrastructures existantes en lien avec une politique d'aménagement au service des Franciliens et non au service de projets immobiliers autour des futures gares du « grand huit » hérité de Christian BLANC.

La création du CETE IdF sur les cendres des laboratoires avec délocalisation imposée à SOURDUN n'augure rien de bon, sinon des départs de compétences et de missions.

Quant aux missions nouvelles « bâtiment et ville durable », « éco-contruction », « labo d'éco-matériaux », ... pour que ces projets aient un sens il faudrait commencer par les doter d'effectifs et de compétences pointues en nombre suffisant, sauf à produire des effets d'annonces sans traduction ...

Dans ce contexte, les Unités Territoriales, qui constituent plus de la moitié des ex DDE de petite couronne, apparaissent plutôt comme des viviers pour les réductions d'effectifs annoncées. Elles devraient durablement garantir nos implantations de proximité qui ont fait la preuve dans le passé, auprès des citoyens comme des élus, de leur efficacité.

La mutualisation des fonctions supports régionale (CSR) centralisé à Miollis et à Créteil, fondée sur le dogme des réductions d'effectifs ajoutée à « Chorus » et « Réhucit », n'a pas à ce jour démontré son efficacité pour les agents. Ceux et celles qui y travaillant sont de plus en plus soumis à ces contraintes. Une clarification des rôles de ce qui reste du Secrétariat Général dans les services et le CSR est indispensable pour que les agents des services cessent d'être les victimes de ces dysfonctionnements.

### **Les conditions de travail à la DRIEA se dégradent :**

Cette direction, pourtant dirigée par un état-major fourni, n'arrive pas à traduire dans les faits l'organisation de travail annoncée dans son projet.

L'organisation de travail dite « matricielle » mobilisant de manière croisée des équipes projet pilotées par un directeur-adjoint et impliquant plusieurs services avec l'organisation hiérarchique traditionnelle crée aujourd'hui plus de troubles que de dynamisme chez les cadres comme chez les agents.

L'importance des postes vacants dans toutes les catégories, dégrade les conditions de travail des agents : pression sur ceux qui restent, et manque de lisibilité en l'absence de responsables du service.

Malgré l'action syndicale qui a permis de limiter les effets des réorganisations (maintien de UT sur les sites des DDE, suivi du pré-positionnement, ...), l'insuffisance d'écoute et de prise en compte des revendications des agents se traduit par une dégradation de la santé physique, économique et mentale des agents. Les arrêts maladies augmentent, les équilibres financiers des familles sont de plus en plus précaires, la souffrance au travail augmente. Les bonnes intentions (cellules d'écoutes, ...) ne règlent pas l'essentiel des problèmes qui ne sont pas traités faute là aussi de courage au sens social du terme, en refusant de traiter les causes des effets négatifs du travail sur les agents (réorganisation, individualisation, ...).

## **Il est temps de mettre fin à cette politique :**

- En augmentant les salaires et plus particulièrement les plus bas.**
- En respectant et prenant en compte les revendications de tous les agents**
- En redonnant du sens au dialogue social, notamment dans les futurs CTP**
- En donnant un avenir à cette nouvelle direction régionale, pour l'amélioration du service public et répondre à l'importance des missions à mener, hors de toute politique dogmatique de réduction d'effectifs et de salaires.**

**Aujourd'hui la CGT se bat avec vous au quotidien et à tous les niveaux contre la réforme des retraites du gouvernement...Il faut voter pour la CGT au CTPS de la DRIEA le 19 Octobre prochain afin d'être plus forts pour nous défendre ensemble.**



# 19 octobre 2010

## Élections CTPS DiRIF

### VOTEZ CGT

Le 19 octobre 2010 auront lieu les élections professionnelles à la DRIEA pour élire les représentants des organisations syndicales au CTP Régional(DRIEA), aux CTPS Hors DiRIF et CTPS de la DiRIF (Direction des Routes d'Ile de France). Attention, vous aurez donc 2 bulletins de vote : DRIEA et DiRIF !

La particularité de l'Ile de France par rapport aux autres DIR de l'hexagone fait que la DiRIF est englobée dans son ensemble dans la nouvelle direction, la DRIEA (Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement).

La DiRIF aura un CTPS spécifique aux missions d'exploitation et d'aménagement routiers.

***La CGT a beaucoup œuvré auprès du Ministère depuis des mois pour que la DiRIF dispose de son propre CTPS, en raison de la particularité de nos missions et conditions de travail.***

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le gouvernement a décidé unilatéralement sans concertation avec les organisations syndicales, de regrouper/créer de nouveaux services en Ile de France à compétence régionale, avec comme objectif la réduction des effectifs, des moyens et la dégradation des conditions de travail.

En avançant la date de création de six mois de ces nouveaux services au 1er juillet 2010, les trois directions régionales ont été créées par le biais de la Réforme Territoriale des Services de l'État(REATE), qui donne les pleins pouvoirs au Préfet de région.

Ces trois directions ont pour nom:

la Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement(DRIEA),

la Direction Régionale Interdépartementale Énergie Environnement(DRIEE) et

la Direction Régionale Interdépartementale Hébergement et Logement(DRIHL).

La DRIEA regroupe DiRIF, DREIF, et une partie des DDE 92, DDE 93, DDE 94 et DULE 75.

La DiRIF dans son ensemble est intégrée à la DRIEA et certains de ses services comme l'ingénierie ont été réorganisés en réduisant les effectifs de contrôle.

En lien avec la loi de décentralisation de 2004, le MEEDDM créa de nouveaux services spécialisés en 2006, les DIR, en leur transférant l'essentiel des missions routières des DDE.

Après plus de trois ans et demi d'existence, la DiRIF (par son directeur) a édicté le règlement intérieur... deux jours avant le passage à la DRIEA, de qui se moque t-on? Des personnels bien sûr...

Avec vous et de nombreuses actions, la CGT a œuvré au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail, la gestion des personnels, le respect des statuts des personnels..... Et par la signature de protocoles, aujourd'hui toujours pas respectés par le directeur de la DiRIF... Et ce n'est pas fini!!!.

**Le 19 octobre prochain, donnons de la force à notre action : votez et faites voter CGT**



Avec la création des DIR, la CGT a lutté pour qu'un cadrage national soit élaboré et appliqué aux DIR afin que cessent dérives et abus et que les textes soient appliqués. Malheureusement le cadrage imposé sans aller au bout des négociations et désaccords, ne répond pas aux attentes des personnels pour le respect et l'amélioration de leurs garanties collectives.

### **C'est pourquoi nous demandons la réouverture des discussions sur le cadrage national DIR !**

Les personnels administratifs et techniques sont en sous-effectifs dans des services importants comme les ressources humaines, les ouvrages d'art, les centres d'exploitation, l'ingénierie routière... Depuis la création de la DIRIF, cinq fermetures de services ont eu lieu en catimini, tel le service d'ingénierie de Cergy...

**Beaucoup de missions ont été privatisées sans que le personnel, les instances paritaires et les organisations syndicales soient consultés et informés. Et le 30 juin dernier, le 4° rapport RGPP visant le MEEDDM parle de réorganiser dans les mois à venir les services d'ingénierie routière « en rééquilibrant leur implantation en adéquation avec le montant des travaux »... Dites NON à cette spirale infernale !**

Le Centre Support Régional(CSR) créé en 2009, s'est vu transféré plus de 50% des personnels administratifs de la DIRIF, ce qui aujourd'hui fragilise le service des ressources humaines. Tous les jours, nombre de problèmes des agents sont réglés par les interventions de la CGT.

Alors que la CGT était sceptique sur le nouveau logiciel de gestion « REHUCIT », le Ministère affirmait en réunions que cette application ne présenterait aucun problème... Force est de constater que c'est le contraire.. car certains Agents n'auront pas de salaires, ni primes et indemnités, dans les délais...

Depuis plus de deux ans, les mesures catégorielles au MEEDDM n'ont jamais été à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat, et aucune revalorisation n'est prise en compte dans les budgets successifs de ce Ministère.

Il est déjà annoncé des transferts de missions à l'EPIC « **Société du Grand Paris** » et plane la menace de « **l'opérateur routier national** » comme le prévoit un courrier RGPP du 1er Ministre François FILLON à l'Inspection Générale des Finances le 28 octobre 2009.

Certains parlementaires et élus d'Ile de France sont pour des péages urbains... dont un ajout à la loi Grenelle 2 dit qu'ils peuvent être expérimentés.

Et comme dans d'autres DIR, des réseaux risquent d'être privatisés car le MEEDDM ne veut plus investir dans l'aménagement routier à hauteur des besoins (congestion, sécurité, anti-bruit...).

Les originaires de l'Outre-Mer méritent plus de considération de la part de l'administration qui les méprisent voir les discriminent. La CGT a su les défendre en demandant le maintien de leurs droits, et obtenu ,avant les départs en congés bonifiés cet été, que le fret leur soit alloué comme le prévoit la note du Ministère de 2004.

### **Revendiquons ensemble pour l'ensemble des personnels:**

- ✓ **Le droit à la retraite à 60 ans avec une pension à 75% du salaire avec une carrière complète,**
- ✓ **Prise en compte de la pénibilité à 25 % de bonification du service actif,**
- ✓ **Aucune pension inférieure à 1600 €,**
- ✓ **L'augmentation des salaires et des pensions,**
- ✓ **Le recrutement d'emplois statutaires,**
- ✓ **Le maintien du Service Public de l'État,**
- ✓ **La réouverture des dossiers statutaires,**
- ✓ **Le paiement des heures supplémentaires pour les catégories C et B,**
- ✓ **La réouverture des discussions sur le cadrage des DIR,**
- ✓ **La revalorisation de la PTETE dans les DIR,**
- ✓ **Application des droits pour les originaires de l'Outre-Mer ainsi que la conquête de nouveaux droits,**
- ✓ **La revalorisation des indemnités : frais de déplacement, astreinte...**
- ✓ **L'augmentation des crédits d'action sociale (logement, restauration, vacances, prêts...).**

**Voter CGT, le 19 octobre prochain, c'est empêcher la casse des acquis et en conquérir de nouveaux !**



# 19 octobre 2010

## Élections des CTP des DDI




(DDT-M ; DDPP; DDCS; DDCSPP)

### Donnons de la force à notre action : votez et faites voter CGT

La mise en place des Directions Départementales Interministérielles (DDI) forme un nouveau cadre pour le dialogue social avec l'instauration de comités techniques départementaux **interministériels** et la mise en place d'un comité technique interministériel central auprès du Premier ministre.

Avec toutes et tous, **la CGT** entend faire de ces comités techniques un lieu d'expression des luttes et des revendications de l'ensemble des agents quels que soient leurs statuts : fonctionnaires, non-titulaires...

### Il s'agit de nous doter d'une force syndicale pour :

-  Reconquérir un service public de pleine compétence et de proximité.
-  Développer l'emploi public pour garantir le plein exercice de l'ensemble de nos missions.
-  Améliorer nos droits statutaires et nos garanties collectives.

### Des missions et des services publics à reconquérir, à défendre et à développer!

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), sous couvert de réduction des déficits publics et par le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, vise en réalité à démanteler les services publics, à accélérer la privatisation et à abandonner toute une série de missions et de politiques publiques.

Avec la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (RÉATE), les services sont placés sous l'autorité opérationnelle des préfets au détriment de leurs dimensions nationales et de l'indépendance des fonctionnaires. Les services territoriaux de l'Etat subissent des regroupements, contractions, suppressions au détriment de la satisfaction des besoins des populations et des collectivités.

Opposée à ces évolutions, **la CGT** se prononce pour un service public assurant la cohérence nationale de l'exercice des missions publiques à tous les niveaux territoriaux comme élément structurant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement et de la solidarité entre les territoires.

### La réduction de l'emploi public : un véritable outil de casse des services publics !

Avec la RÉATE, les restructurations et les mutualisations des administrations publiques réduisent de manière drastique l'emploi public.

Après 100.000 suppressions d'emploi entre 2007 et 2010, le projet de loi de Finances 2011 lamine encore plus les effectifs.

**Voter CGT, le 19 octobre prochain, c'est lutter et être force de propositions  
pour un service public de plein exercice et de proximité !**

La poursuite des restructurations et les mutualisations des fonctions supports (informatique, CHORUS, plateformes régionales GRH, téléphoniques ...) vont conduire à réduire encore plus fortement les capacités de l'Etat à assurer ses missions de service public.

**La CGT affirme** la nécessité d'avoir, dans tous les départements, des services disposant des moyens humains et budgétaires nécessaires pour assurer la mise en œuvre d'un service public de qualité pour un développement et un aménagement durables des territoires.

### **Voter CGT, le 19 octobre prochain, c'est agir pour :**



**L'arrêt des suppressions d'emploi et la création des postes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions !**



**Obtenir la revalorisation des rémunérations en adéquation avec la reconnaissance des qualifications !**



**En finir avec la précarité et faire adopter une loi de titularisation des agents non titulaires !**

### **Garantir et améliorer les droits statutaires et les garanties collectives des personnels**

Pour la CGT, la RGPP constitue une véritable machine de guerre contre les droits statutaires et les garanties collectives des personnels : mobilités géographiques ou/et fonctionnelles imposées, individualisation forcenée de la rémunération, mise en cause de la réduction du temps de travail, régression de l'action sociale et des règles d'hygiène et de sécurité...

Dans les DDI comme dans toute la fonction publique, les agents sont confrontés à des logiques de gestion privée et à la mise en cause du statut de la fonction publique, qui permet par exemple le licenciement des fonctionnaires (Loi mobilité).

De la même manière, le projet de loi sur les retraites conduirait à un nouveau recul injuste et inacceptable.

### **Voter CGT, le 19 octobre prochain, c'est empêcher la casse des acquis et en conquérir de nouveaux !**

Fondamentalement, via la RGPP, le gouvernement s'attaque à l'organisation de l'Etat pour favoriser les stratégies financières des entreprises, la libre concurrence et le marché.

Cette réforme des services de l'Etat à l'échelon local a aussi pour objectif de réduire les moyens matériels et humains ainsi que les missions de l'Etat en démantelant toutes les règles, jugées toujours trop contraignantes, qui protègent les populations

**Dans toutes les directions départementales, la CGT vous propose de lutter ensemble pour :**



**La reconquête du service public**

**Le développement de l'emploi**

**L'amélioration des droits et garanties**

**Le 19 octobre prochain, donnons de la force à notre action :  
votez et faites voter CGT**

**Élections**  
**19 octobre 2010**

**CTP**  
**DDT(M)**

**VOTER CGT C'EST LUTTER**  
**ENSEMBLE POUR DÉFENDRE**

**le Service Public,**  
**nos missions,**  
**nos salaires,**  
**nos conditions de travail,**  
**l'emploi**

**LE 19 OCTOBRE 2010**

**Donnons de la force à notre action.**  
**Votez et faites voter**

**pour la CGT**



**VOTEZ CGT !**

**POUR DE NOUVELLES CONQUÊTES SOCIALES.**

## **Élections du 19 octobre 2010 des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)**

Le 19 octobre prochain, les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) vont désigner leurs représentants au sein de la CAP. C'est la première élection depuis la création de ce nouveau corps issu de la fusion des ingénieurs de ponts et chaussées (IPC) avec celui des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (IGREF).

Pour ces élections, la CGT et la FSU présentent une liste commune. Cette liste est représentative des deux corps (IPC et IGREF) et grades ainsi que de la diversité des services.

### **Liste commune déposée par la CGT et la FSU :**

#### **Ingénieur général de classe normale**

- Charles DUPUY ..... Météo-France
- Jean REBUFFEL ..... Préfecture de la région Ile-de-France
- Gilles RICONO ..... Conseil régional Bretagne
- Patrick VAN GRUNDERBEECK ..... Météo-France

#### **Ingénieur en chef**

- Patrick SIMON ..... DGPAAT (administration centrale  
du MAAP)
- Mathieu GOETZKE ..... Ville de Lille
- Christine LAC ..... Météo-France
- Yves LE GAT ..... CEMAGREF
- Jean-Noël ROUX ..... Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)
- Jean PEUZIN ..... DRAAF/Basse- Normandie

#### **Ingénieur**

- Sylvie VERDIER ..... Etablissement public d'enseignement agricole  
de Vic-en-Bigorre
- Muriel FILIPPI ..... DRAAF Bretagne
- Dominique MIGNOT ..... Institut National de Recherche sur les Transports  
et leur Sécurité (INRETS)
- Pierre-Yves HARDOUIN ..... Institut Géographique National (IGN)
- Anne MORANTIN ..... DREAL Bretagne
- Yves Le Trionnaire ..... Commissariat général au développement durable  
(CGDD)



## Déclaration intersyndicale inter-établissements au CTP du 03 septembre 2010 sur la fusion de l'INRETS et du LCPC

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion conjointe des Comités Techniques Paritaires du LCPC et de l'INRETS a vocation à entériner le projet de décret de création de l'Institut Français des Sciences, des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTAR), issu de la fusion de l'INRETS et du LCPC.

Ce projet de fusion, loin d'être nouveau puisque mentionné à de nombreuses reprises comme une opportunité pour les deux établissements, a été annoncé en décembre dernier par le directeur de cabinet du ministre Borloo. Après un temps d'incertitude, le projet a été confirmé en mars 2010, avec l'envoi d'une lettre aux agents, et d'une autre à la préfiguratrice du projet.

Cette commande unilatérale de la haute administration, est décrite comme « *un moyen de contribuer à relever les nouveaux défis de notre société* », et « *une volonté commune des deux ministères de tutelle de mieux traiter les sujets de recherche qui sont au croisement des compétences du LCPC et de l'INRETS, qui prennent de plus en plus d'importance dans les agendas stratégiques de recherche nationaux et européens, et sur lesquels la France risque de se trouver en position de faiblesse si elle ne réagit pas à temps* ».

Mais surtout, la lettre de mission de la préfiguratrice n'oublie pas de mentionner que « *cette fusion permettra aussi d'améliorer la performance de la gestion de l'ensemble en réalisant des économies d'échelle.* »

Ce projet s'inscrit dans la démarche globale de la Révision Générale des Politiques Publiques, n'ayant d'autre but que la recherche de ces fameuses « économies d'échelle ». Il intervient alors que le Premier Ministre avait réuni tous les directeurs d'établissements publics pour leur présenter la politique d'austérité décrétée par le gouvernement : « la fonction publique coûte trop cher, il faut réduire les charges de l'Etat, les prochains sur la sellette sont les établissements publics, et tout particulièrement ceux du ministère du Développement Durable qui sont trop nombreux ! ».

**Nous demandons à ce que des engagements formels et écrits des tutelles soient donnés quant au maintien des différents sites du futur institut ainsi que sur les implications sur sa masse salariale.**

L'administration préfère cependant nous dire que cela n'est pas la raison principale, qu'il y a un réel intérêt scientifique à ce rapprochement. Il est paradoxalement troublant qu'aucun des deux contrats quadriennaux ne se base sur cette fusion, et qu'un autre document commun sera élaboré d'ici à 2 ans voire plus. C'est aussi pour cela que le travail a commencé par un rapprochement des services supports, lesquels devront se mettre en ordre de marche dès le 01 janvier prochain.

L'intersyndicale du LCPC et de l'INRETS dénonce à nouveau cette précipitation dans la mise en œuvre de cette fusion. Rien scientifiquement ne justifie un tel calendrier. De telles décisions ne tiennent pas compte des individus, des réalités de travail bien différentes d'un établissement à l'autre. Elles font fi de l'humain, ne sont que visions technocratiques, et révèlent encore une fois les nouvelles méthodes de management désastreuses pour les agents. Car qui au 01 janvier devra se débrouiller pour que les recherches continuent d'avancer ? Qui devra se débrouiller pour que les commandes puissent continuer à être passées, les fournisseurs payés, les agents gérés... ? Certainement pas les décideurs qui ne se soucient pas de la mise en œuvre sur le terrain.

Les groupes de travail mis en place au printemps ont mis en exergue de nombreuses différences dans nos modes de fonctionnement. A ce jour, à 3 mois de la fusion, aucune décision n'a été prise sur notre fonctionnement futur. Cette incertitude renforce le sentiment d'abattement et d'inquiétude des agents.

Nous réitérons notre demande de pouvoir disposer du rapport d'étape des binômes, afin de nous assurer qu'ils sont bien partagés par tous, et pouvoir être force de propositions dans la nouvelle organisation que nous souhaitons mettre en place. Nous ne voulons pas de décisions qui viendraient uniquement « d'en haut », sans que ceux qui devront travailler soient partie prenante.

**Nous demandons qu'un délai supplémentaire soit accordé pour une réelle réflexion sur la mise en place du nouvel établissement, afin que tout soit défini avant sa création effective.**

Concernant le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui, et malgré les réunions de consultation, sans véritable concertation mises en place, ce texte ne nous satisfait pas à divers niveaux, notamment :

- Aucune mention n'est faite dans le présent décret quant aux statuts des personnels qui diffèrent entre le LCPC et l'INRETS. Le règlement du statut des personnels qui est un sujet d'inquiétude fort pour ceux-ci ne peut être dissocié de la constitution du nouvel établissement. Nous demandons à ce qu'il fasse l'objet d'un engagement écrit dans le décret statutaire comprenant l'implication de toutes les parties concernées, y compris celle des personnels !
- Par ailleurs, nous insistons sur la sous-représentativité des représentants du personnel aussi bien dans le futur conseil d'administration (CA) (4 sur 22 membres) qu'au futur conseil scientifique (6 sur 21 membres). Nous ne percevons pas notre rôle dans ces instances comme de la simple figuration. Par ailleurs, le fait qu'il soit prévu dans la période transitoire que le CA puisse siéger sans membre élu (donc sans représentant du personnel) est pour nous inacceptable, alors même que la lettre de mission du 15 mars 2010 insiste sur le nécessaire dialogue social à mettre en place dans le cadre de la fusion. Celui-ci s'arrêterait dès la fusion mise en œuvre ?
- Pour les personnels du LCPC, ce décret ne mentionne aucunement les liens privilégiés qui nous unissaient avec le réseau des CETE-Laboratoires. C'est ce réseau qui a fait la force du LCPC, cela est d'ailleurs mentionné dans le dernier rapport de l'AERES. Nous avons entendu les arguments de notre directrice, qui consistent à dire que les CETE sont des partenaires comme les autres, et qu'ils doivent avoir d'autres tutelles que nous, mais ces discours renforcent encore notre éloignement qui n'a cessé de grandir depuis la transformation en établissement public scientifique et technologique en 1998. Pas une seule fois, Madame la Directrice, vous n'avez présidé le comité inter-LPC, et vous n'avez pas pris soin de prévenir les directeurs de laboratoires de l'avenir dudit comité, cela en dit long. Si nos recherches ont cet intérêt dans la profession, c'est précisément grâce aux Laboratoires Régionaux et aux différents moyens communs que nous avons su construire ensemble. Ne pas vouloir en tenir compte est une erreur qui pourrait nous être fatale.
- Pour les personnels de l'INRETS, le flou artistique concernant les futures structures de recherche est préoccupant, tant l'unité de recherche, structure non dépendante des contrats ou projets de court terme, qui n'est même pas citée dans le décret, est le lieu d'élaboration des méthodes, objets et projets de recherche.
- Enfin ce texte doit être soumis aux instances paritaires de nos deux ministères de tutelle, y compris le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT) et le Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, comme prévu initialement. Ce ministère ne peut se désengager totalement de la création de ce futur établissement public à vocation scientifique et technique.

Nous espérons que nos revendications seront entendues. Nous ne pourrions nous contenter de déclarations de bonnes intentions. L'avenir de nos collègues est entre nos mains. Aussi, nous serons vigilants quant aux suites et à la mise en œuvre de cette fusion. Par conséquent, nous adresserons copie de cette déclaration à nos tutelles ministérielles, au président des Conseils d'Administration du LCPC et de l'INRETS, à la présidente des Conseils Scientifiques du LCPC et de l'INRETS, ainsi qu'à nos centrales syndicales respectives.

Dans ces conditions, et sachant que ce texte a déjà recueilli un premier arbitrage interministériel, qu'il a été envoyé en l'état au CSRT et au groupe d'échanges du MEEDDM, nous ne pouvons que voter contre le projet actuel de fusion.

L'intersyndicale des deux établissements



LE SERVICE PUBLIC territorial  
C'EST UN bien PUBLIC



**Guadeloupe – Martinique – Réunion – Guyane – Mayotte**

**Lundi 20 Septembre tous à l'Assemblée  
Générale**

**de 13 h à 18 h** Salle Grande Croizat : Bourse du Travail, Château  
d'Eau. République.

**Casse du statut des Fonctionnaires**

**Refus de congés bonifiés (partout)**

**Fret supprimé (APHP. Pénitentiaire. Equipement.etc)**

**Places d'avion limitées en 2011 (à la poste)**

**REFORME DES RETRAITES DU  
GOUVERNEMENT SARKOZY**

**= = =**

**SANCTIONS POUR  
LES ORIGINAIRES OUTRE-MER**



- **Perte de l'Indemnité Temporaire de retraite (Réunion, Polynésie)**
- **Bonification pour service hors d'Europe sur la sellette.**
- **Les mères de familles de plus de 3 enfants après 15 ans de service public n'auront plus la possibilité de partir en retraite anticipée.**

Le projet de réforme du système de retraite est donc encore plus injuste pour les originaires des DOM car il va reculer d'autant plus le retour possible au pays.

**La CGT appelle les originaires outre-mer à utiliser tous les moyens pour faire reculer ces réformes des retraites.**

**Marie-Luce Penchard, Ministre de l'Outre-Mer ne daigne pas recevoir la CGT sur les questions outre-mer :**

- 1 - Réformes de la Fonction Publique et leurs conséquences pour les originaires Outre-Mer et Mayotte ?
- 2 - Incidence de la réforme des retraites pour les agents originaires outre-mer.
- 3 - Logement. - hébergement social.
- 4 - Création d'une agence publique (billet avion- etc...).
- 5 - Conséquences de l'esclavage et réparation.
- 6 - Extension des droits spécifiques aux non titulaires, aux originaires Outre-Mer nés en France, au Privé.

**Les originaires Outre-Mer doivent prendre toute leur responsabilité dans les luttes historiques comme nous l'avons fait jadis.**

**FAISONS DU MOIS DE SEPTEMBRE, LE MOIS DE LA REVOLTE**

**Le 4 septembre → Défendons nos principes de la République.**

**Le 7 septembre → Sauvons notre système de retraite.**

**Le 20 septembre → DECIDONS ENSEMBLE comment nous allons imposer une négociation à la Ministre de l'Outre-Mer.**

**Alors, non syndiqués, syndiqués, du Public et du Privé :**

**Venez nombreux**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE  
des Originaires de l'Outre Mer**

**LUNDI 20 SEPTEMBRE 2010 de 13 h 00 à 18 h 00**

**à la BOURSE du TRAVAIL**

**Salle : Grande CROIZAT**

**(3, rue du Château d'Eau, Paris 10<sup>ème</sup> - Métro : REPUBLIQUE)**